

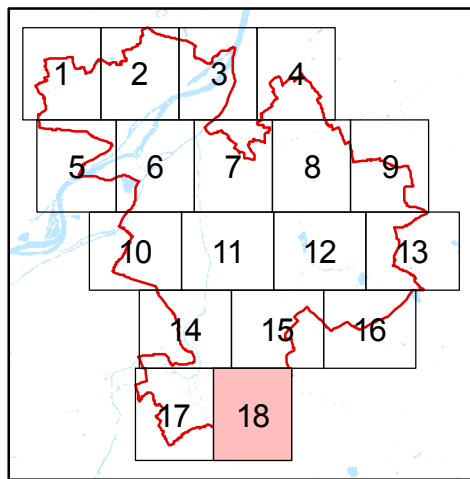
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

DOCUMENT GRAPHIQUE

II-1 18

ECHELLE : 1/2000"



REVISIONS	MODIFICATIONS	MSIS A JOUR	MSISEN COMPATIBILITE
DCM 24/02/2006	DCM 24/02/2006	AMU 24/02/2006	AM 27/05/2006
DCM 27/02/2011	DCM 26/11/2009	AMU 20/01/2011	
DCM 23/02/2012	DCM 28/04/2009	AMU 28/04/2012	
	DCM 28/02/2010	AMU 09/09/2010	
	DCM 30/06/2011	AMU 11/12/2016	
	DCM 28/04/2012	AMU 06/01/2013	
	DCM 05/07/2013	AMU 18/02/2013	
	DCM 26/09/2013	AMU 06/09/2013	
	DCM 28/09/2016	AMU 13/01/2022	
	DCM 15/01/2016		
	DCM 06/07/2017		
	DCM 05/01/2018		
	DCM 15/02/2018		
	DCM 19/02/2020		
	DCM 13/05/2021		
	DCM 21/02/2022		

Metz Métropole
Pôle Planification
11 boulevard Solitaire

Ville de Metz
Pôle Urbanisme
144 route de Thionville

AGURAM
3 rue Merom

LEGENDE

Unité communale

Unité de zone

Protection des canyons d'eau

Perimètres de risques

Plan de prévention des risques naturels - inondations

Site pollué SSPS Secteur Z1

Site pollué SSPS Secteur Z2

Site pollué SSPS Secteur Z3

RT1 - Port de Metz

RT1b - Soufflet Agricuture

RT2 - Compagnie mosellane de stockage

RT3 - UEM Bony

RT4 - UEM Chamblée

RT5 - UEM Chamblée

RT6 - UEM Chamblée

Prescriptions relatives au patrimoine végétal et bâti

Secteur sauvegardé

Espace boisé classé

Plantation à réaliser

Emplacements réservés et alignement

Emplacement réservé

Numéro de l'emplacement réservé

Alignement (servitude d'utilité publique)

Numéro de l'alignement

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

Marge de recul minimale des immeubles

Marge de recul obligatoire des immeubles

Implantation obligatoire des immeubles à l'alignement

Prescriptions d'aménagement

Principe de création de place

Principe de station T.C.S.P.

Principe de T.C.S.P. tracé de principe

Cheminement piétonnier, tracé de principe

Principe de création ou de prolongement d'une voie

Principe de création d'une voie

Principe de création d'une voie ou d'un espace public

Zone dérogatoire aux prescriptions en matière d'alignement

les mesures prévues par l'article 281.2 de la LOTI

Grands équipements localisés : site d'implantation et emprise indicatifs

Tracé fixe d'une voie

Santé énergétique

Emprise minimale d'une voie

Dimension minimale d'une voie

Principe de masse boisée

Espace public aménagé en parc ou espace vert pouvant accueillir les équipements et les services autorisés par le règlement

Auure

Chemin piéton à conforter ou à créer

Chemin piéton existant à maintenir